



Formation « Manager ses projets avec les Terreaux culturels® »

Programme mis à jour le 13 octobre 2021 – Ref TC22

Les atouts majeurs de cette formation

La plus grande force des Terreaux culturels® est de rendre lisible cette dimension invisible qu'est la culture d'entreprise, de qualifier les modes d'action, de management, de communication en pratique dans l'entreprise.

En intégrant les Terreaux culturels® au management de ses projets, il devient possible de

- mettre en perspective son mode de management préférentiel avec la culture de l'entreprise.
- comprendre les opportunités et les points de blocage inhérents à la culture de l'entreprise et ainsi éclairer des situations du quotidien.
- disposer de clés opérationnelles pour adapter son management et ainsi gagner en efficience.

Véritable formation appliquée, le programme propose de tester des mises en action immédiate dans ses pratiques quotidiennes tout en bénéficiant du cadre sécurisant et modélisant de l'accompagnement pédagogique.

Public visé et pré-requis

Cette formation est conçue pour les leaders, les managers, les consultants, tout professionnel qui se questionne quant à la meilleure manière de mener son projet au regard de la culture d'entreprise, tout acteur en charge du pilotage de la transformation dans son secteur ou entreprise.

Pré-requis : un entretien préalable.

Prendre rendez-vous à l'adresse mail eugenie@performance-pro.fr

Pour toutes spécificités ou situation de handicap, nous contacter pour étudier avec vous les conditions liées à la situation : eugenie@performance-pro.fr

Compétences visées

- L'utilisation des Terreaux Culturels®
- Le diagnostic d'une culture d'entreprise
- L'identification de ses Terreaux Culturels® préférentiels
- La déclinaison de sa boîte à outils en fonction des Terreaux culturels®

Objectif général

Ce parcours de formation permettra aux participants-es de s'approprier des premiers réflexes d'identification d'une culture d'entreprise et de la tactique à adopter au regard de celle-ci.

Objectif pédagogique

Apporter aux professionnels une méthode leur permettant de :

- réaliser un diagnostic culturel d'une organisation et d'un projet,
- pratiquer la méthodologie acquise dans le cadre de leur situation ou de celle de leurs clients.

Programme détaillé

Module 1: Comprendre et Identifier une culture d'entreprise

- Définir la notion de culture d'entreprise
- S'approprier la théorie des 9 Terreaux culturels®
- Savoir identifier les 9 grands types de culture d'entreprise
- Apprendre à diagnostiquer une culture d'entreprise sur un périmètre donné
- S'entraîner sur des cas pratiques

Module 2 : Comprendre quelle est sa propre culture

- Définir la notion de profil culturel et zone culturelle
- S'approprier la théorie des 9 Terreaux culturels® dans le cadre individuel
- Analyser les écarts entre un profil culturel individuel et la culture d'entreprise
- Identification des limites, biais, tensions, énergies liés à cet écart culturel
- S'entraîner sur des cas pratiques

Module 3 : Identifier la culture d'un projet et de ses parties prenantes

- Définir la notion de culture de projet
- Repérer les impacts de la culture d'entreprise sur la conduite de projet
- S'approprier le diagnostic culturel d'un projet
- S'entraîner sur des cas pratiques

Module 4 : Manager le projet en fonction de la culture

- Identifier les tactiques liées à la culture sur les axes suivants :
 - la communication
 - le management
 - o les modes d'action
 - o les relations aux parties prenantes
 - o la mise en oeuvre des projets
- Adapter son mode de fonctionnement au regard de la culture d'entreprise

Déroulé pédagogique

Dans chacun des modules, le déroulé pédagogique est identique :

- Apport pédagogique
- Exercices d'application sur des cas d'école
- Mise en pratique dans la situation professionnelle de l'apprenant
- Prise de recul challenge en supervision collective
- Auto-évaluation des compétences développées
- Ecriture d'un mémoire pour évaluation sur le cycle global

Certification et Badge

A l'issue de la form'action un mémoire est soutenu devant un jury composé d'experts en Terreaux Culturels®. Un badge attestant le niveau acquis est délivré en fonction des compétences acquises.

Modalités pédagogiques

Alternance de notions, d'apports méthodologiques et de mises en application permettant de développer de nouvelles compétences et d'ancrer de nouvelles postures tactiques.

Modalités d'évaluation des résultats, suivi de l'exécution & validation des acquis

Formalisation d'un mémoire présentant :

- le diagnostic culturel de son entreprise
- le diagnostic culturel d'un projet
- l'analyse des résultats
- des propositions d'adaptation au regard de la méthodologie acquise

Ressources techniques:

- en présentiel ou à distance selon les circonstances,
- si en présentiel, une salle équipée d'un paper board l'ordinateur est non exigé
- des supports dématérialisés sont fournis aux stagiaires permettant d'approfondir les notions
- le formateur utilisera son PC et son vidéo projecteur, si besoin ou de la facilitation graphiques sur tableau blanc.

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est composée d'experts praticiens dans la Théorie des Terreaux Culturels®.

André Robitaille

Responsable scientifique du programme Créateur de la Théorie des Terreaux Culturels® Auteur - Conférencier

Cécile THYS

Co-directrice du programme Coach professionnelle, Formatrice et superviseur Terreaux culturels®, Consultante en transformation culturelle Administratrice d'Evernia, Eco-système de transformation culturelle

Isabelle VANWAELSCAPPEL

Co-directrice du programme CEO de 3^e Monde, designers et architectes de Transformation Formatrice et superviseur Terreaux culturels[®], Administratrice d'Evernia, Eco-système de transformation culturelle

Durée et dates et tarifs en inter-entreprises :

La formation est dispensée en inter-entreprises pour une durée de 35h :

- 4 jours de 9h à 17h30, sur la Métropole Lilloise période du 04/09/2023 au 28/02/2024
- 3 téléclasses 17 à 19h sur la période du 04/09/2023 au 29/02/2024

Tarifs:

- 1950 €HT pour les Indépendants et particuliers
- 2250 € HT entreprises de moins de 100 salariés
- 2800 € HT entreprises au-delà de 100 salariés,

Lieu: e-volve Académy, 50 Bd de Cambrai, 59100 Roubaix

Tarif en intra-entrepise:

Formation continue supervisante réalisable en intra entreprise. Nous consulter : le tarif tient compte du nombre de participants, du lieu et de la taille de l'entreprise. Prise en charge OPCO possible pour la formation ou autres financements selon votre situation (Qualiopi).

Accessibilité :

L'association Evernia s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de cette formation à tous. Les adaptations peuvent être individuelles ou collectives pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires – nous contacter.

Nombre de participants : 6 minimum – 15 maximum

Indicateurs de résultat - satisfaction :

Nombre de participants en formation continue depuis 2017 : 94

Taux de satisfaction: 100 % sur une vision élargie de son entreprise et de son management

Délai d'accès:

Le délai d'inscription est d'environ 3 semaines avant le début d'un parcours, sous réserve des places disponibles. Conditions de vente en annexe.

Référent handicap : contactez eugenie@performance-pro.fr

Contact pour l'entretien préalable :

Cécile Thys, Gérante de Jaune-Horizon, Formatrice, Superviseur Terreaux culturels, 06 63 08 26 79, cecile.thys@jaune-horizon.fr 229 Avenue Le Notre, 59100 Roubaix

Isabelle Vanwaelscappel, Directrice Générale de 3e Monde, Formatrice, Superviseur Terreaux culturels, 06 19 52 62 90, isabelle.vanwaelscappel@3e-monde.com, 163 rue des Bois Blancs 59000 Lille

CONTRAT D'INSCRIPTION à renvoyer à isabelle@3e-monde.com pour préparer la convention de formation

Nom et prénom :
• Entreprise :
• Fonction
Téléphone et email :
• Adresse :
Code postal et ville :
Dates :
La formation est dispensée en inter-entreprises pour une durée de 35h :
 4 jours de 9h à 17h30, sur la Métropole Lilloise entre le 4 septembre 2023 et le 28 février 2024 3 téléclasses de 17 à 19h entre le 4 septembre 2023 et le 28 février 2024.
Tarifs:
 1950 €HT pour les Indépendants et particuliers 2250 € HT entreprises de moins de 100 salariés 2800 € HT entreprises au-delà de 100 salariés,
Modalités d'inscription : Il est demandé un acompte de 30%. Le règlement est à réception de facture (échéancier possible). Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas inclus.
Engagement spécifique: Après lecture de ce document et les conditions générales de ventes détaillées en annexe, il est spécifié que les dates sélectionnées vous engagent à une présence régulière et assidue. En cas d'absence, la journée est due.
Fait à :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Annexe 1 - Conditions Générales de Vente des prestations

INSCRIPTION

La signature de la convention de formation vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, le signataire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

REGLEMENT

Conformément l'article L441-6 du code de commerce relatif aux délais de paiement entre professionnels, le paiement interviendra à 15 jours après la date d'établissement de la facture.

Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur la facture émise donnera lieu à des pénalités de retard déterminées par l'application de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 applicable à partir du 1er janvier 2009). En sus des pénalités de retard, le client sera de plein droit débiteur, à l'égard de l'organisme de formation, d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement fixée par décret, suivant les conditions des articles D. 441-5 et suivants dans le Code de commerce.

La délivrance de titre ou diplôme est subordonnée au règlement intégral des sommes dues.

Lorsque le budget-formation du signataire est géré par un Organisme financeur (OPCO,...), il appartient au signataire de s'assurer de l'accord et du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de non-paiement par l'Organisme financeur, le client restera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Les repas sont à la charge du stagiaire ou de son entreprise.

ANNULATION / REPORT

En cas de renoncement par le signataire à l'exécution de la formation dans un délai de quinze jours avant le début de l'action de formation, le signataire s'engage au versement de 25 % du montant de la prestation à titre de dédommagement. Dans un délai de huit jours avant le début de ladite action, le signataire s'engage au versement de 50 % du montant de la prestation à titre de dédommagement.

Ce versement n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'Organisme financeur désigné.

En cas d'exécution partielle de la convention, par le fait de l'entreprise bénéficiaire, l'organisme de formation facturera la totalité de la formation. Le montant correspondant à la part de formation non réalisée n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'Organisme financeur désigné.

En cas d'abandon ou d'absence d'un stagiaire pendant la formation, le coût de la formation reste intangible. En effet, la prestation de la formation est engagée pour la globalité de l'effectif.

ANNULATION PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage ne réunissant pas un nombre suffisant de participants et ce jusqu'à cinq jours avant son démarrage.

En cas d'inexécution, totale ou partielle, d'une prestation de formation du fait de l'organisme prestataire, celuici rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues (Article L. 6354-1 du Code du Travail)

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le bénéficiaire de la formation utilise l'ensemble des supports de formation mis à sa disposition uniquement dans le cadre de l'action de formation. L'organisme de formation détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ainsi que sur la totalité des supports utilisés (papier, numérique, ...).

Le Bénéficiaire s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les dits supports sans l'autorisation expresse et écrite de l'organisme de formation. Tout enregistrement audio ou vidéo de formation dispensé en mode présentiel ou bien à distance est interdit.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'organisme de formation met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Le bénéficiaire peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de l'organisme de formation.

LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce territorialement compétent du siège de l'organisme de formation sera seul compétent pour régler le litige.